



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Amiens, le - 3 AOUT 2015

Service de «Gestion de la Connaissance et
Garant Environnemental»
Unité «Garant environnemental»

Le Directeur régional,

à

Vos réf. : V/courrier du 22/07/2015

Direction Départementale des Territoires et de la
Mer
SATU / BPT
1, Boulevard du port
B.P. 2612
80026 AMIENS cedex

Affaire suivie par : François RIQUIEZ
francois.riquiez@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 03.22.82.25.11 – Fax : 03.22.91.73.77
Courriel : sgcge.picardie@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Porter à connaissance – Élaboration PLUi Doullennais.

PJ :

Copie à :

Vous avez consulté notre service dans le cadre du porter à connaissance concernant l'élaboration du PLUi du Doullennais.

Je vous informe que vous avez accès aux données environnementales depuis notre site internet : <http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/> sur l'onglet «Porter à connaissance».

Vous trouverez dans la rubrique «Porter à connaissance» un tableau qui récapitule l'ensemble des sites internet locaux ou nationaux permettant d'accéder aux informations que vous recherchez.

Je vous précise que les territoires des communes listées ci-dessous sont concernés à ce jour par des canalisations de transport de matières dangereuses.

- Doullens ;
- Humbercourt ;
- Lucheux ;
- Neuville.

Veillez vous rapprocher des opérateurs de transport GRT gaz et/ou Trapil accessible depuis la rubrique ci-dessus.

Je tiens également à porter à votre connaissance la présence des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) suivantes :

- **BARLY** : Parc éolien La compagnie du vent.
- **BEAQUESNE** : CHARPENTIER
VILBERT (ex TOULEMONDE Gérard).



Activités de la DREAL en matière de
risques industriels, de véhicules, de
financement des politiques territoriales
ainsi que de gestion de la connaissance

- **BEAUVAL** : GAEC du Vert Galant
GAEC de la Chapelle (ROUGEGREZ Éric)
Parc éolien Cetou - Ventura
Parc éolien du Magremont (CEMAG) THEOLIA
Timac Agro SAS.
- **DOULLENS** : ACIA AUTOMOTIVE
ALLIANCE Nutrition animale
GAEC du marais sec
NUTRIBIO (ex COFRANLAIT)
SAICA PACK (ex RCO DOULLENS)
VALNOR.
- **GEZAINCOURT** : Pisciculture SOHIER.
- **GROUCHES-LUCHUEL** : Au Val de Grouches (pisciculture GUTMANN).
- **HEM-HARDINVAL** : GAEC du bois fleuri.
NIQUET François EARL (ex DUPUIS frères).
- **HUMBERCOURT** : LIEPPE SARL

Cette liste a été établie à partir des éléments dont dispose la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Elle prend en compte l'ensemble des établissements soumis à autorisation indépendamment de leur date d'installation. A ce titre, certains des établissements répertoriés peuvent avoir cessé leur activité ou avoir fait l'objet de modifications, inversement des établissements relevant de ce régime d'autorisation peuvent fonctionner sans l'autorisation requise et ne pas figurer dans cette liste.

A noter que ces établissements peuvent faire l'objet d'un porter à connaissance «risques technologiques», indiquant qu'en cas d'accident, des zones d'effets pourraient survenir en dehors de leurs limites de propriété. Ce document est consultable en mairie.

Il y a donc lieu de tenir compte de ces éléments en terme de maîtrise de l'urbanisation autour de ces sites.

Il est possible que votre commune puisse également être concernée par la présence d'ICPE soumises uniquement à déclaration. Ces établissements ne sont pas référencés dans la base nationale, je vous invite à vous rapprocher des services de la Préfecture qui suivent ce type d'établissements.

En outre, je vous informe que les installations d'élevage et d'abattage d'animaux, les installations dans lesquelles sont traitées des matières animales, les installations mettant en œuvre des organismes génétiquement modifiés et celles de production de micro organismes pathogènes relèvent du contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations.

Le service souhaite être associé à l'élaboration de ce document d'urbanisme.

P/le Directeur Régional
P/La responsable du SGCGE, p.i,



François RIQUIEZ